



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

Sous-préfecture d'Avranches

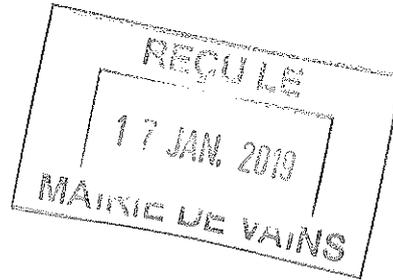
Bureau du développement territorial

Affaire suivie par Romaine MIMEY

02 33 79 04 48

romaine.mimey@manche.gouv.fr

Arrêté n° 2019-51



ARRETE

Le Préfet de la Manche
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Arrêté portant nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales dans la commune de VAINS

(communes de moins de 1 000 habitants et assimilées)

VU le code électoral, notamment ses articles L. 18, L. 19 et R. 7 (nouveaux) ;

VU l'instruction INTA1830120 du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté de délégation de signature du 26 mars 2018 de Monsieur Fabrice ROSAY, secrétaire général de la Préfecture de la Manche ;

VU les propositions du maire de VAINS ;

VU la désignation d'un délégué par la présidente du tribunal de grande instance de Coutances ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

ARRETE

Article 1er - La commission de contrôle, instituée dans la commune de VAINS est composée comme suit :

Titulaires :

- Conseiller municipal : **Monsieur Jacques DADU**
- Délégué de l'administration : **Monsieur René MOREL**
- Délégué du tribunal : **Madame Clémence LEMASLE**

Suppléants :

- Conseiller municipal : **Madame Danièle GEERTS**
- Délégué de l'administration : **Madame Jeanine LECHAT**
- Délégué du tribunal : **Monsieur Romain COURTEILLE**

Article 2 - Les membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales sont désignés pour trois ans.

Article 3 - Le sous-préfet d'Avranches et le maire de la commune de VAINS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Manche.

Saint Lô, le 07 JAN. 2019
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,



Fabrice ROSAY